Ville de Gravelines

RENTRÉE SCOLAIRE 2025

INSCRIPTIONS SCOLAIRES dans les écoles maternelles & élémentaires publiques du 17 février au 30 avril 2025

1/ INSCRIPTIONS en maternelle et en classe élémentaire autre que CP

Sont concernés :

- Les enfants qui vont être inscrits pour la première fois en maternelle L'instruction est obligatoire pour chaque enfant **dès l'âge de trois ans**.
- Les enfants qui changeront d'école sur la commune
- Les enfants nouvellement arrivés à GRAVELINES

Démarches à effectuer suivant les modalités détaillées ci-après.

2/ INSCRIPTIONS au Cours Préparatoire

- a) <u>Aucune démarche n'est nécessaire</u> : l'inscription se fait automatiquement pour les enfants scolarisés dans ces groupes scolaires :
 - Les Cygnes du Bois d'Osiers
- MICHELET / ISLANDAIS
- COPERNIC/ LACORE
- Albert & Marguerites Denvers
- LAMARTINE / VENDIESSE
- b) Pour les enfants scolarisés en maternelle dans les écoles suivantes :
- Pierre Loti
- Jean Mace

Les parents de ces enfants doivent procéder à l'inscription au CP selon les modalités détaillées ci-après.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

A partir du 17 février et jusqu'au 30 avril 2025, les parents doivent :

- Se rendre sur le portail Familles, https://gravelines.portail-familles.com/gravelines
- Cliquer sur l'icône « Mes documents »
- Cliquer sur « documents inscription scolaire » pour télécharger le dossier d'inscription ou dossier de demande dérogation (pour une inscription dans un autre établissement scolaire de la commune, sur critères définis) afin d'obtenir un certificat d'inscription scolaire.

Ce dossier est à retourner complété, accompagné des pièces justificatives :

- par le biais du portail Familles
- par mail à l'adresse : <u>n.tacquet@ville-gravelines.fr</u>
- par courrier : Mairie de Gravelines Direction ÉDUCATION Place A. Denvers 59820
 GRAVELINES
- à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, rue des Clarisses.

Munis du certificat d'inscription scolaire et du carnet de santé de l'enfant, les parents pourront ensuite procéder à l'inscription de leur enfant auprès de la Direction de l'établissement concerné, sur rendez-vous, avant fin mai 2025.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, ne disposant pas d'imprimante ou pour toutes autres informations, Veuillez contacter la Direction de l'ÉDUCATION **03.28.23.59.24** ou par mail, <u>n.tacquet@ville-gravelines.fr</u>